

## Communiqué de presse

4 décembre 2008

N° 35 – 2008

(p.1/2)

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

**Beat Werder** +33 (0)1 46 98 71 39

Chief Communications Officer

**Marco Circelli** +44 (0) 207 553 8106

Head of Investor Relations

## Moody's relève la note de SCOR à « A2 »

Moody's Investors Service a aujourd'hui annoncé qu'il avait relevé la note de solidité financière (IFSR) de SCOR et de plusieurs filiales de « A3 » à « A2 », et celle de la dette subordonnée de « Baa2 » à « Baa1 ». Les perspectives de toutes les notations sont stables.

SCOR se félicite de la décision de Moody's, qui a pris en compte « les progrès notables accomplis par le Groupe en termes d'intégration de Revios et de Converium, de son niveau élevé de rentabilité depuis quelques années, de l'excellente qualité de ses actifs et de la nette amélioration de son levier financier ».

La décision de Moody's fait suite à la révision à la hausse de la note de SCOR par Fitch en août dernier et à l'amélioration des perspectives par Standard & Poor's, ce qui démontre les progrès importants accomplis par le Groupe.

Le communiqué de Moody's est disponible sur la page d'accueil de l'agence de notation à l'adresse suivante : <http://www.moodys.com>

\*  
\* \* \*

**Énoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008 sous le numéro D.08-0154 (le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.